

# Circulaire



Accès au site internet :  
[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)  
Identifiant : adhérent - Code : 2002

## ■ AUX SECRETAIRES DE SYNDICATS ET DE SECTIONS SYNDICALES

### Pour information :

- Aux Unions Départementales
- Aux Fédérations Nationales

N° 76 série « T »

Paris, le 19 décembre 2018

### Objet :

- ⇒ Situation générale
- ⇒ Salaires
- ⇒ Négociations UIMM

Cher-e-s Camarades,

### SITUATION GENERALE

Pour compléter notre circulaire n° 75 série « T » de nombreux évènements sont intervenus suite aux mobilisations des gilets jaunes, et depuis, le président de la République et son gouvernement se sont rappelés que « les corps intermédiaires » existaient. Il les a invités afin de recueillir leurs avis avant de faire les "fameuses annonces" du 10 décembre. A l'écoute de celles-ci, nous nous sommes vite rendu compte, sans surprise, qu'il n'avait rien compris aux demandes des gilets jaunes et aux revendications des organisations syndicales, notamment celles de notre Confédération qui auraient peut-être pu permettre de désamorcer cette crise (en pièce jointe, la déclaration d'Yves Veyrier, secrétaire général FO, lors de la réunion du 10 décembre à l'Élysée).

Pour notre part, et contrairement au chef de l'Etat, nous avons entendu et compris ce mouvement citoyen. Il exprime un mécontentement que nous partageons, lié au départ à l'augmentation des taxes sur le carburant. Il faut que ce gouvernement comprenne que taxer celles et ceux qui se rendent au travail, c'est taxer celles et ceux qui créent la richesse de notre économie et des entreprises. De plus, il convient sérieusement de trouver des solutions pour les retraités et les chômeurs qui subissent également ces augmentations de taxes.

A cette problématique des taxes s'ajoutent : la question des revenus insuffisants ; les pensions de retraite et d'indemnités de chômage insuffisantes pour pouvoir vivre dignement ; l'aberration des loyers excessifs ; la fiscalité dans sa globalité et la question centrale d'une juste redistribution des richesses. En effet, un constat : nous avons dans ce pays plusieurs catégories, les pauvres de plus en plus pauvres, les riches de plus en plus riches, et les classes « moyennes » qui subissent une fiscalité de plus en plus forte et injuste qui leur fait payer leurs efforts.

Nous déplorons que les gouvernements successifs, au nom d'une politique d'austérité, cassent nos systèmes collectifs de solidarité pourtant garants de la paix sociale. Après la Sécurité Sociale, c'est au tour de l'Unedic et des retraites. A force de tirer sur la corde en mettant à contribution les Français(es), la misère, s'attaquant aux revenus, ne pourra que croître.

Le 10 décembre, après quatre mobilisations des gilets jaunes et en réaction aux violences, le président de la République a daigné répondre et fait des annonces. Malheureusement, nous constatons qu'il ne répond pas immédiatement à la souffrance des Français(es) qui sont dans la galère. Ce qui est certain, c'est que ce gouvernement, à force de rester sourd aux revendications des organisations syndicales et en ne répondant pas aux attentes des gilets jaunes, s'enferme et prend des risques. Il est vrai qu'à force de mépriser et de dévaloriser les organisations syndicales, les responsables sont bien celles et ceux qui restent sourds aux revendications des organisations syndicales.

Dans les annonces qui ont été faites pour les retraités, au-delà du premier geste sur la CSG, il aurait fallu que ce gouvernement s'engage à revaloriser d'une manière plus significative les retraites ; pour les salariés, nous déplorons que le Smic ne fasse pas l'objet d'un réel coup de pouce ; pour la prime défiscalisée, elle sera certes mieux dans la poche des salariés qui pourront, en fonction des entreprises, réellement en bénéficier. Mais attention à ce que cette prime ne se substitue pas aux augmentations salariales ; sur la défiscalisation des heures supplémentaires, cela peut sembler intéressant, mais là aussi, il faut faire attention à ce que ce complément ne fasse basculer les salariés concernés vers une tranche d'impôt supplémentaire, en ajoutant une fiscalité de plus en plus injuste et nuisant à notre système de protection sociale.

L'acte V des gilets jaunes a eu lieu le samedi 15 décembre. Nous constatons qu'au fur et à mesure de ces mobilisations, les demandes évoluent, la dernière porte sur la mise en place d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC). Nous pouvons comprendre cette demande, mais nous la trouvons dangereuse. En effet, il faut veiller à faire respecter la démocratie représentative, ce que ne fait pas forcément le président de la République envers les organisations syndicales qui sont pourtant plus représentatives lors des élections professionnelles dans les entreprises que lors des élections politiques nationales. Les politiques devraient s'interroger sur le désintérêt connu et porté lors de ces élections politiques par une grande majorité des citoyens, mais surtout en tirer les conséquences.

Le président de la République compte sur une grande concertation nationale et sur les concertations territoriales pour régler cette crise. Nous pensons, en fonction de ce qui sera organisé, que nous devons y participer pour porter nos revendications et défendre le service public et sa proximité nécessaire au service de ces concitoyens. Mais, au regard des annonces du 10 décembre et de la cacophonie qui a suivie, nous avons un doute sur la capacité du gouvernement à mettre en place les mesures concernées, à répondre aux attentes des concitoyens et aux revendications légitimes des organisations syndicales.

Le 17 décembre, le Premier ministre a expliqué, lors d'une interview parue dans *Les Echos*, la mise en place des mesures suite aux annonces du président de la République. Ce qui remet de l'huile sur le feu et provoque à nouveau de la grogne et entretient le manque de confiance vis-à-vis des pouvoirs publics. En réaction, vous trouverez également joint à cette circulaire, le communiqué de presse de la Confédération en réaction au projet de loi portant sur les « mesures d'urgences économiques et sociales » présenté en Conseil des ministres du 19 décembre.

### SALAIRES

Notre Confédération porte des revendications. Celles-ci ont été réaffirmées par la CE Confédérale du 13 décembre, à savoir : l'urgence d'une augmentation générale des salaires, pensions, retraites, et minima sociaux, tant dans le privé que dans le public face aux pertes de pouvoir d'achat subies et accumulées depuis la crise de 2008 par les salariés. Pour cela, elle appelle dans le privé à négocier dans toutes les branches et les entreprises, des augmentations de salaires et la généralisation de la prime de transport.

Concernant la métallurgie, nous constatons dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle, qu'à FO Métaux, et grâce à la Fédération pour les barèmes nationaux de nos différentes branches ; à nos secrétaires d'USM pour les barèmes territoriaux ; et à nos syndicats et délégués qui signent tous les ans dans la plupart des entreprises des accords de salaires, que **nous sommes et resterons le syndicat de la fiche de paie.**

Dans la continuité et dans le cadre de nos revendications annuelles sur les augmentations de salaires, il convient de revendiquer, là où cela n'a pas été fait, l'ouverture de négociations salariales pour l'année 2019 et de faire jouer pour 2018, au vu du dérapage de l'inflation, les clauses de revoyure. Pour les accords de 2018 qui ne contiennent pas de clause de revoyure, et en fonction du dérapage de l'inflation, il faut revendiquer des augmentations plus fortes en 2019. Nous ferons de même pour les barèmes des salaires nationaux de nos différents secteurs d'activité, et nous demandons à nos secrétaires d'USM d'agir en ce sens pour les barèmes des salaires territoriaux 2019.

Par contre, nous demandons aux secrétaires d'USM d'être vigilants sur le premier coefficient des grilles de salaires afin qu'il ne soit pas en dessous du Smic annuel. Certaines chambres patronales arrondissent ce montant annuel en dessous de la virgule au lieu de l'arrondir au chiffre supérieur, ce qui a pour conséquence d'avoir des grilles avec un montant inférieur au smic annuel. Par exemple, le Smic annuel 2017 est de 17.981,64 euros, dans les grilles concernées, il est à 17.981 euros au lieu de 17.982 euros. Il est donc recommandé, comme c'est le cas dans la plupart des grilles, de faire évoluer tous les coefficients, et notamment ce premier montant.

Pour information, le 14 décembre nous avons adressé à la DGT (direction générale du travail) un courrier pour rappeler le retard pris par l'administration concernée sur les demandes d'extension des accords territoriaux de 2018. Ces accords n'ont pas encore été étendus, ce qui rend difficile leur application pour les entreprises non adhérentes et pénalisent les salariés des petites entreprises là où il n'y a pas de négociation salariale.

### **NEGOCIATION UIMM**

Le 21 décembre doit se tenir une réunion paritaire de négociation qui portera sur les thèmes suivants :

**Formation professionnelle** : Dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle de 2018 qui supprime les organismes collecteurs (OPCAIM pour la métallurgie) et en fonction de la mise en place des OPCO, nous aurons une troisième séance de négociation sur la formation professionnelle de branche, avec comme objectif, des dispositions transitoires en matière de formation professionnelle et d'alternance afin d'assurer les formations dans les entreprises jusqu'au 31 mars 2019. Il s'agira d'une séance conclusive, mais selon la prise en compte de nos revendications et du dernier texte reçu avec des modalités techniques qui ne remettent pas en cause nos accords précédents, nous serons signataires de cet accord qui sera publié dans la « Voix du métallurgiste » du mois de janvier 2019.

**Egalité professionnelle** : Une présentation du bilan de l'accord national du 8 avril 2014 relatif à l'égalité professionnelle et à la suppression des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes sera faite lors de cette réunion paritaire.

**Minima des ingénieurs et cadres** : Lors de cette réunion, nous poursuivrons également la négociation relative au barème des appointements minimaux des ingénieurs et cadres pour la clause de revoyure de 2018 et pour l'année 2019.

**Agenda social** : En fin de séance, nous échangerons sur l'agenda social afin d'établir les thèmes de négociations hors dispositif conventionnel pour l'année 2019. Nous vous tiendrons informés de l'évolution des négociations ci-dessus et des thèmes qui seront retenus pour cet agenda social 2019.

**Après toutes ces informations, commentaires et recommandations de la Fédération, nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Merci de noter que pendant la période des fêtes de fin d'année, la Fédération sera fermée du 24 décembre au 6 janvier 2019.**

Bien fraternellement,

Le secrétariat général.